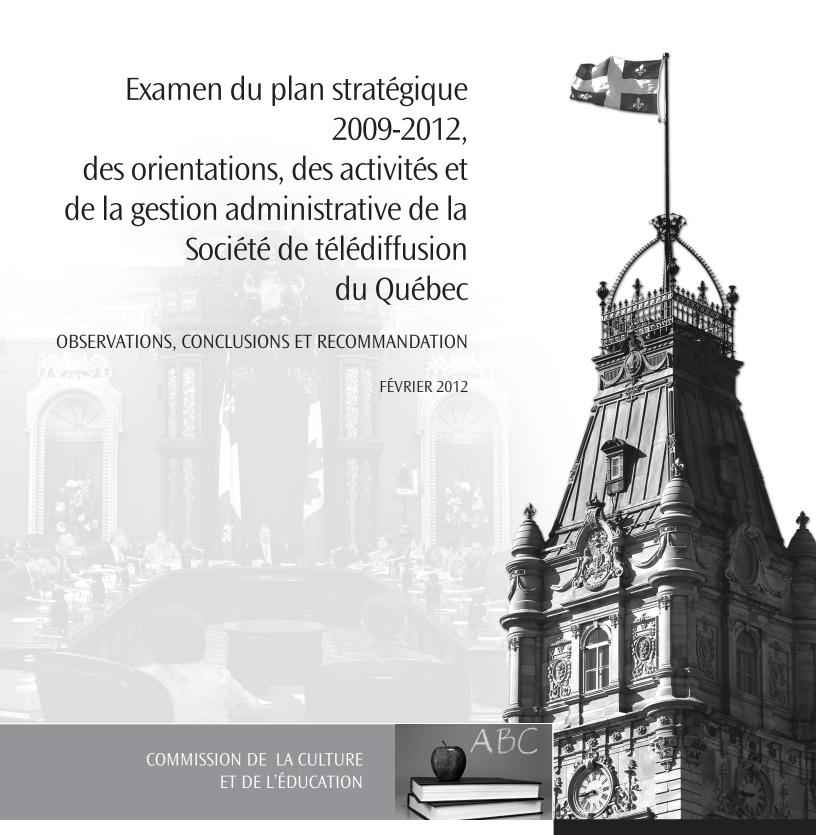


Place aux citoyens





Place aux citoyens



Publié par la Direction des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec Édifice Pamphile-Le May 1035, des Parlementaires, 3^e étage Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Emilie Bevan, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722 Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cce@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN: 978-2-550-4158-2 (Imprimé) ISBN: 978-2-550-4158-2 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, février 2012

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Le président

M. Marsan (Robert-Baldwin)

Le vice-président

M. Blanchet (Drummond)

Les membres

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Gaudreault (Jonquière)

M. Lehouillier (Lévis)

M. Pagé (Labelle)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M. Robert (Prévost)

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres députés ayant participé

M. Huot (Vanier)

M. Kotto (Bourget), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications

Secrétaire de la Commission

M^{me} Emilie Bevan

Agente de recherche

M^{me} Stéphanie Therrien

Réviseure linguistique

M^{me} Danielle Simard

Agente de secrétariat

M^{me} Diane Fleury

INTRODUCTION

Le Règlement de l'Assemblée nationale édicte, à l'article 294, que chaque commission parlementaire examine annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance. La Loi sur la Société de télédiffusion du Québec prévoit en outre l'étude du plan stratégique de la société par la commission compétente de l'Assemblée nationale. C'est ainsi que la Commission de la culture et de l'éducation s'est saisie d'un mandat de surveillance de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) et du mandat d'examen de son plan stratégique 2009-2012. Le 7 février 2012, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation ont donc entendu en audition publique la présidente-directrice générale de Télé-Québec, madame Michèle Fortin.

1. AUDITION PUBLIQUE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE DE TÉLÉ-QUÉBEC

Survol historique

La présentation de la présidente commence par un bref survol historique des événements importants pour la chaîne depuis 2004, période marquée par une importante compression budgétaire. En 2006, Télé-Québec adoptait de nouvelles orientations prévoyant notamment la réduction des activités de la Société à celles spécifiquement liées à sa mission. Cette modernisation a entraîné l'arrêt de toute activité de production interne au profit de partenariats avec des producteurs indépendants, la renégociation des conventions collectives, la réduction d'un tiers de l'effectif et le maintien (plutôt que le développement) des bureaux régionaux. La présidente dresse un bilan positif de cette période de transformation : Télé-Québec a su gérer le plan de modernisation, tout en améliorant son image et sa programmation. Elle a su compenser les réductions budgétaires et les hausses de coûts en allant chercher des sommes ailleurs et en développant des partenariats sans toutefois mettre en péril sa mission et son mandat.

Le premier plan stratégique de la Société couvre la période 2009-2012. Cinq objectifs principaux y ont été retenus : le renforcement de la qualité de la programmation, l'augmentation de la production et de la visibilité régionale, le renforcement du développement technologique, la modernisation de l'organisation et la consolidation ou l'augmentation des moyens et des ressources.

Position stratégique de Télé-Québec aujourd'hui

M^{me} Michèle Fortin constate que les résultats positifs de la Société place cette dernière dans une position stratégique enviable. Compte tenu des ressources dont elle dispose, la Société performe bien et elle préserve sa notoriété de chaîne éducative et son image publique positive. La présidente mentionne en particulier la reconnaissance de la qualité de la programmation par ses pairs (confirmée, par exemple, par les 10 prix Gémeaux remportés en 2009) et par son auditoire, avec des parts de marché stables autour de 3 % chaque année. M^{me} Fortin souligne également le leadership de la chaîne en programmation jeunesse, qui obtient la plus grande part de marché chez les 2 à 11 ans. Télé-Québec présente en outre huit des dix émissions les plus écoutées par les enfants de 2 à 6 ans et ses deux sites Web jeunesse sont les plus fréquentés parmi les sites Web des chaînes éducatives canadiennes. Enfin, Télé-Québec a réussi le passage à la diffusion numérique, tel qu'exigé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

La présidente réitère plusieurs fois durant sa présentation l'importance qu'accorde Télé-Québec à la réalisation de son mandat, au respect de sa mission. Cette attitude se reflète dans ses choix de programmation en fonction du contenu éducatif et de la qualité artistique des émissions. La présidente explique également que c'est pour accomplir son mandat éducatif et culturel et pour conserver son auditoire cible que la Société a notamment pris la décision stratégique de ne pas diffuser de publicité durant les longs métrages et les documentaires d'auteur.

M^{me} Fortin fait valoir la force des partenariats que la Société a su maintenir et renforcer avec le temps. Outre les partenaires de programmation – tels que la Société Radio-Canada, TFO et ARTV –, de nombreux organismes culturels et éducatifs – tels que les institutions culturelles, les universités, les collèges et le Canal Savoir – travaillent en partenariat avec Télé-Québec. Ses neuf bureaux régionaux ont pour mission première d'être des agents culturels dans leur communauté. Ainsi, ils jouent un rôle important dans ce type de collaboration. Ces partenariats permettent, d'une part, de traduire les attentes régionales dans la programmation de Télé-Québec et, d'autre part, de favoriser le soutien de la Société aux événements et aux organismes culturels et éducatifs qui œuvrent en région.

Perspectives

La priorité de Télé-Québec pour les prochaines années est le développement d'une plateforme d'information régionale et interrégionale sur le Web. Ce projet, évoqué dans la foulée des recommandations issues du rapport du Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (rapport Payette), fait l'objet d'une réflexion de l'organisme depuis plusieurs mois. Selon la

présidente, la plateforme interrégionale permettrait à Télé-Québec de mettre à profit son expertise, ses ressources et ses partenariats régionaux. Les journaux, radios, télévisions communautaires, les médias indépendants et coopératifs y joueraient un rôle de premier plan, en recueillant les informations régionales pour créer un réseau d'information national. Télé-Québec voit dans ce projet un potentiel novateur de décentralisation de l'information et de réseautage des agents culturels.

Un autre projet d'importance pour Télé-Québec est de développer le potentiel de son partenariat avec le Canal Savoir. Télé-Québec aimerait faire de Canal Savoir une source d'information universitaire populaire, accessible à tous, alliant différentes formes de contenus tels des conférences, des cours, des documentaires, etc.

2. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

Les membres de la Commission de la culture et de l'éducation sont satisfaits de la présentation de la présidente de Télé-Québec et des réponses qu'elle et ses collègues ont apportées à leurs questions. L'audition de la Société a, entre autres, permis aux membres de la Commission de mieux comprendre le chemin qu'elle a parcouru depuis quelques années, la position stratégique qu'elle occupe présentement et les perspectives qui s'offrent à elle. En particulier, les membres soulignent la performance de Télé-Québec dont témoignent la qualité de sa programmation jeunesse et les prix qu'elle a reçus. Ils souhaitent un maintien des acquis sur le plan budgétaire afin que la Société puisse continuer de diffuser une programmation de qualité. Les parlementaires manifestent de l'enthousiasme à l'idée de la création possible d'une plateforme d'information régionale et interrégionale sur le Web. À la lumière des échanges qu'ils ont eus avec les représentants de Télé-Québec, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation recommandent :

QUE le développement et la mise en œuvre d'une plateforme régionale et interrégionale d'information sur le WEB constituent une priorité pour la Société dans les années à venir.

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires 3° étage, bureau 3.15 Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722 Télécopieur : 418 643-0248

scom@assnat.qc.ca

